

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 41458 du 4 juin 2018 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1814566S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2018 :

Loszach Pascal NIGEND : 144 311 NLS : 5 325 646

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Schruoffeneger Olivier NIGEND : 166 387 NLS : 8 022 592

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juin 2018.

Pour le ministre d'État,
ministre de l'intérieur, et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. BITOUZET